

Séance plénière budget 2010 : intervention de Didier Gosuin

L'Olivier ayant tout dépensé ces 5 dernières années se trouva bien dépourvue quand la crise fut venue...

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre-Président
Mesdames Messieurs les Ministres,
Chers collègues,

L'analyse d'un budget est toujours un moment clé de la vie politique. En effet, sans moyens, pas de politique. Si les effets d'annonces sont gratuits, la réalisation des promesses coûte. A entendre le Gouvernement, nous sommes dans un « *budget de transition* », un « *budget de crise* ». Bien sûr, nous sommes en période de crise. Personne ne va nier cette réalité. Mais celle-ci ne peut cependant pas justifier, à elle seule, l'état actuel lamentable des finances bruxelloises. Sur le plan de la responsabilité budgétaire, la gestion de l'Olivier dispute sans aucun doute la première place du podium aux effets de la crise financière.

Car au-delà de cette crise mondiale, Bruxelles a dû, de surcroît, encaisser une **crise de la bonne gestion financière** (sur base de recettes aléatoires on effectue des dépenses durables, la dette explose...), une **crise de la bonne gouvernance budgétaire** (on refuse d'établir une feuille de route budgétaire pluriannuelle comme l'impose pourtant la législation), une **crise de cohérence** (on reprend aujourd'hui d'une main ce qu'on a donné, hier, de l'autre), une **crise de l'immobilisme** (on refuse de prendre des mesures idéologiques au nom desquelles on s'est pourtant constitué en Gouvernement).

Pourtant, la crise n'est pas une fatalité et une autre méthode de gestion pourrait placer Bruxelles dans une situation beaucoup moins inconfortable.

La méthode Olivier en est à sa cinquième année d'expérimentation. Et, en termes d'expérimentation, il en va de la recherche scientifique comme de la politique : quand on n'obtient aucun résultat après 5 ans, soit on change complètement de méthode, soit on change de recherche. Parce que l'expérimentation budgétaire à la sauce olivier devient totalement indigeste.

Crise de la bonne gestion financière

Les années budgétaires se suivent et, décidément, ne se ressemblent pas... De budgets euphoriques, on est arrivé, en moins d'une législature, à de véritables budgets d'angoisse. Le manque total de rigueur avec laquelle l'Olivier a géré les recettes de la Région bruxelloise depuis des années doit être dénoncé :

- 2005 : le premier budget de l'Olivier affichait des recettes en augmentation de 19% par rapport à 2002 ;
- 2006 : l'augmentation n'a fait que croître puisque les recettes augmentent de + 33% par rapport à 2002 ;
- En 2008 : l'Olivier pouvait compter sur des recettes supérieures de 25% à celles de 2004 ;

L'ajustement révélant que le budget initial de 2009 a été une véritable supercherie, un budget purement électoral et démagogique (alors qu'il s'est constitué fin 2008, soit au plus fort de la crise financière), je préfère concentrer, un instant, mon analyse sur les recettes durant la période 2005-2008 en rappelant que **de 2004 à 2010 les recettes ont en moyenne augmenté de 500 millions d'euros chaque année**. Autrement dit, jamais la Région bruxelloise n'a disposé d'autant de moyens budgétaires pour mener ses politiques. Or, le Bruxellois est devenu le citoyen le plus endetté de tous les belges. Et pour cause puisque **sur base de recettes aléatoires**, conjoncturelles (principalement liées à l'évolution du marché immobilier) l'Olivier a mené des **politiques structurelles, récurrentes, durables du point de vue des dépenses publiques** (ex : l'augmentation de plus de 600 agents dans la fonction publique bruxelloise).

Malheureusement, nous devons constater que **cette tendance se poursuit** puisque malgré la crise budgétaire, la Région continue exactement sur la même lancée : engagement de 14 fonctionnaires supplémentaires à l'IBGE (gestion des sols pollués), création d'une administration fiscale régionale pour mettre en œuvre la perception régionale du précompte immobilier, création d'un observatoire de la sécurité, etc. L'Olivier ne semble donc tirer aucun enseignement de sa méthode de gestion. Fût-elle désastreuse pour les finances publiques.

Un autre indicateur qui m'inquiète particulièrement : **l'évolution de la dette régionale** depuis 2005 (premier budget de l'Olivier). Au 31 décembre 2009, la

[Contact presse](#) : Jean-François LECONTE

Tél: 02/549.66.14 - M: 0497/59.99.49 - jfleconte@parlbru.irisnet.be

dette bruxelloise atteindra les 2,45 milliards d'€, soit une augmentation du niveau d'endettement de plus de 18% par rapport à décembre 2008.

Si on compare la dette totale par rapport aux recettes totales (ratio qui permet de déterminer la capacité de la Région à faire face à ses engagements financiers futurs sur base des ses recettes propres), en 2009, le niveau de 99,1% sera atteint pour 73,5% en 2008 et 66,25% en 2006. Soit une **détérioration du ratio de solvabilité de l'ordre de 20% depuis 2004 !** La Cour des comptes note d'ailleurs dans son rapport (p.33) que les crédits nécessaires pour faire face à l'évolution de la charge de la dette subissent une hausse de 13,5%, soit + 32,6 millions.

Crise de la bonne gouvernance budgétaire

Venons-en à la crise de la bonne Gouvernance dont je parlais dans mon introduction. En février 2006, le Parlement a adopté une nouvelle ordonnance-cadre relative au budget en vue d'améliorer la transparence et la gestion budgétaire en Région bruxelloise. Plusieurs avancées positives découlent de cette ordonnance, dont l'article 22, qui prévoit qu'en début de législature, le Gouvernement présente au Parlement, en même temps que le premier budget :

1. les objectifs budgétaires à respecter durant les 5 années de législature ainsi que les mesures nécessaires pour exécuter le budget dans les limites de ces objectifs budgétaires ;
2. Un plan budgétaire pluriannuel avec des notes d'orientation qui définissent les axes fondamentaux de la politique gouvernementale pour la durée de la législature.

Selon l'exposé des motifs de l'Ordonnance concernant cette disposition, ces documents doivent fournir « *une véritable feuille de route pour le Gouvernement et le Parlement pour toute la législature* ». Autrement dit, les pièces supplémentaires à joindre au premier budget de la législature sont des éléments essentiels pour mesurer les conséquences des politiques engagées sur la législature et pour mesurer les effets des politiques mises en œuvre sous la législature passée.

Le Ministre des Finances, en présentant les vertus de cette nouvelle ordonnance, fin 2005, a d'ailleurs insisté sur cette avancée importante : « *Le projet d'ordonnance contient une mesure importante : chaque nouveau Gouvernement devra désormais fixer ses objectifs budgétaires pour la législature et élaborer des notes d'orientation qui définiront les objectifs Gouvernementaux* ».

Que découvre-t-on dans le budget 2010 ? Le Gouvernement s'affranchit de ses propres obligations en reportant l'entrée en vigueur de l'article 22 au début de la législature suivante, soit en novembre 2014 ! **Voter des textes qu'on n'applique pas** totalement devient la **véritable marque de fabrique de**

l'Olivier. Au nom de la bonne gouvernance, on fait voter au parlement des dispositions ambitieuses pour contraindre le Gouvernement d'avoir une véritable feuille de route budgétaire pour toute la législature. La première fois qu'il faut remplir cette obligation, le Gouvernement botte en touche jusqu'en 2014. Ce n'est pas acceptable. Le MR a déposé un amendement pour obliger le Gouvernement à établir cette feuille de route budgétaire dès le prochain budget, en 2011. Le PS, par la voix de Madame Mouzon, a dit préférer changer l'ordonnance. Je la prends au mot et dépose une proposition d'ordonnance pour reporter l'application de l'article 22 à 2011.

Le Gouvernement Olivier est le champion de la planification (Cfr déclaration gouvernementale : plan de croissance durable, plan régional de développement durable, plan nature, plan de l'enfance et de la jeunesse, plan de la récolte et de recoupement des données statistiques, plan de diversité, plan de city-marketing, plan d'accélération de la rénovation énergétique des bâtiments, plan global de l'amélioration de l'efficacité lumineuse, plan de généralisation de l'éclairage LED, plan pluie 2011-2015, plan stratégique communal, plan bruxellois de gestion de l'eau, plan d'économie d'énergie régional, plan stratégique visant à développer l'alimentation durable et l'agriculture urbaine durable à Bruxelles, plan logement réévalué...). Mais dès que la planification devient contraignante, comme dans l'ordonnance budgétaire, le Gouvernement refuse de s'y soumettre.

Crise de la cohérence

Un mot sur la crise de cohérence que j'identifie comme un des vices de votre gouvernement. Durant la campagne électorale, tout le monde s'est époumoné dans de grandes analyses et discours sur le **logement** et la **mobilité**. Voilà certainement deux préoccupations majeures des Bruxellois. Deux compétences majeures pour lesquelles l'Olivier défait ce qu'il a par ailleurs voulu faire sous la précédente législature. Ainsi, la SLRB est contrainte de rembourser 40 millions d'€ à la Région qui, pour boucler son budget, reprend donc aujourd'hui ce qu'elle a voulu consacrer hier pour améliorer l'offre de logements en Région bruxelloise. Sur le fond, on entend le nouveau Ministre du Logement nous expliquer qu'il va faire exactement l'inverse que ce qui a été fait ces 5 dernières années.

La Stib voit également son budget diminuer de plus de 45 millions d'euros. Le MR est donc particulièrement critique sur le bilan de l'ère Smet et particulièrement inquiet sur les politiques de mobilité qui seront menées sous cette législature. L'ère Grouwels qui s'ouvre n'est guère plus rassurante. Ces dernières semaines, la Stib a été au cœur de bien des polémiques (sécurité, contrôles, gestion de la mendicité...). Le Directeur-Général a même été obligé de déclarer publiquement que s'il suivait les impositions budgétaires du Gouvernement, les trams, bus et métros arrêteraient de rouler à la mi-décembre ! C'est tout de même hallucinant qu'une entreprise de service publique comme la Stib soit obligée de publiquement dénoncer les conséquences pour les Bruxellois du manque de moyens mis à sa disposition par le pouvoir subsidiant.

Par manque de moyens, des services créés hier (je pense au développement de Noctis, par exemple) risquent aujourd'hui d'être au pire supprimés, au mieux sérieusement rabetés. Pire, des dépenses indispensables liées à des investissements en cours n'ont pas été prévues. Ainsi, on prolonge des lignes de tram sans prévoir les moyens nécessaires pour faire rouler des trams sur les lignes prolongées. C'est inimaginable. La politique d'investissement de la Stib est également au cœur de nos inquiétudes puisqu'elle est sérieusement remise en cause lorsqu'on analyse le budget 2010. Par rapport à 2009, les crédits prévus pour travaux d'infrastructure dans les transports publics en exécution de plans pluriannuels seront diminués de près de 22%, ce qui va se traduire par un net coup de frein dans l'amélioration de notre réseau de transports publics. On reporte sur Beliris 50 millions d'euros d'investissements indispensables sans avoir scellé le moindre accord au sein du comité de coopération. On ne nous dit pas quels projets seront abandonnés. Personne ne peut aujourd'hui être certain que ces 50 millions seront bel et bien assumés par Beliris.

Bref, parmi les politiques en souffrance dans le budget 2010, la Stib remporte la palme au point qu'on peut légitimement se demander si la Stib est encore en mesure de maintenir une qualité décente dans le service qu'elle offre aux usagers.

Le budget 2010 révèle également toute une série de **promesses** de l'Olivier pour lesquelles **aucun moyen** n'a été **prévu** : transposition de la directive européenne sur l'égalité des chances, ordonnance sur les logements inoccupés (dit « *ordonnance Grimberghs* »)...

Sans même parler des primes pour l'installation de panneaux photovoltaïques lancées à grand renfort de campagnes publicitaires.

Enfin, la problématique de la **formation** reste entière puisqu'on préfère investir dans du personnel supplémentaire chez Actiris dans le cadre du Contrat de Projet Professionnel au détriment des politiques de formation qui pourraient être développées en partenariat avec la Cocof et les écoles de promotion sociale.

Crise de l'immobilisme

Avant de conclure, une dernière réflexion sur la crise de l'immobilisme qui frappe le Gouvernement Olivier. Cette majorité s'est constituée, nous a-t-on expliqué, sur base de convergences idéologiques fortes. C'est d'ailleurs au nom de cette soi-disant cohérence qu'on a rejeté la première force politique à Bruxelles dans l'opposition. Aujourd'hui, on constate que ce sont des **convergences de papier**. L'Olivier est incapable de prendre des décisions politiques pour mettre en œuvre les réformes idéologiques sur base desquelles il s'est constitué (cfr : les programmes électoraux). Rien qu'en matière environnementale, des recettes supplémentaires pourraient alimenter les caisses régionales (péage urbain, modification de la taxe de circulation, politique des déchets...). Seul

Contact presse : Jean-François LÉCONTE

Tél: 02/549.66.14 - M: 0497/59.99.49 - jfleconte@parlbru.irisnet.be

l'immobilisme semble souder l'action gouvernementale qui résume son activité à la gestion quotidienne. Une gestion à la petite semaine. L'équipe Picqué nous donne souvent l'impression d'être un Gouvernement en affaires courantes. Incapable de gérer les fruits de la croissance immobilière de 2005 à 2007. Incapable d'anticiper les effets d'une crise en 2008. Incapable, en 2009, de trouver du souffle pour relever les nombreux défis bruxellois.

On ne pourra pas reprocher au MR son manque de cohérence dans l'analyse budgétaire puisque ce qu'on s'échine à dénoncer depuis des années est en train d'advenir. Pourtant, malgré le contexte économique difficile, il est possible de beaucoup mieux gérer les deniers publics par une meilleure responsabilisation. Comment ?

- En effectuant un véritable *screening* de toutes les dépenses (évaluation rigoureuse du rapport coût/bénéfice de chaque dépense) ;
- En identifiant les marges possibles et en les affectant en priorité à des investissements qui permettent de réduire structurellement certaines dépenses (en matière d'énergie par exemple) ;
- En trouvant de nouvelles recettes via des politiques environnementales et de mobilité courageuses et une rationalisation des modes de gestion

En guise de conclusion, quelques mots, tout de même, sur l'analyse particulièrement cruelle de la Cour des comptes qui révèle toutes les incertitudes qui pèsent sur le budget régional en 2010 :

- **Surévaluation de certaines recettes immobilières** à hauteur de 14 millions d'€ (soit +1,5% que ce que prévoit l'administration fédérale). La Région justifie cette différence par sa volonté de lutter contre les montages fiscaux existant permettant d'éviter le paiement des droits d'enregistrement mais, précise la Cour (p.31), « à ce jour, aucun document étayant ce montant n'a pu être produit »;
- **Les charges d'urbanisme** exceptionnelles dans le cadre de la construction du nouveau siège de l'Otan (12,6 millions d'€) sont inscrites erronément en 2010 alors qu'elles seront visiblement payées en 2009 ;
- La Région prévoit une augmentation de 2,5 millions d'euros de la **taxe régionale** grâce à une optimisation de l'organisation de la perception mais aucun calcul sérieux n'accompagne cette prévision ;
- On reporte sur **Beliris** 50 millions d'euros d'investissements **Stib** mais personne n'arrive à nous donner les tableaux actualisés de Beliris. On ne peut donc aujourd'hui être certain que ces 50 millions seront bel et bien assumés par l'accord de coopération et consacrés aux investissements que la Stib doit impérativement assumer ;
- **Sécurité dans les tunnels** : la Cour (p.37) affirme que les moyens disponibles seront insuffisants pour faire face aux paiements des travaux déjà entamés (trou de 4 à 5 millions d'euros) ;

Contact presse : Jean-François LECONTE

Tél: 02/549.66.14 - M: 0497/59.99.49 - jfleconte@parlbru.irisnet.be

- La **garantie régionale** passe de 950 à 1.300 millions d'euros, ce qui représente une augmentation colossale. Par ailleurs, la Cour des comptes confirme que, par manque de données en provenance de l'administration, elle n'est plus en mesure de chiffrer le montant des **encours** ;
- **L'Agence Régionale pour la Propreté** prévoit d'augmenter ses recettes commerciales (enlèvement des ordures non ménagères) de près de 67% ce qui paraît totalement surévalué sans projet de nouvelle réglementation (p.38) ;
- **L'inexécution des crédits** fixé, pour 2010, à 90 millions d'euros par le Gouvernement semble être un objectif peu réaliste vu les réductions substantielles des crédits de ce budget;
- Alors que le Gouvernement annonce respecter la **norme budgétaire** pour retrouver l'équilibre en 2015, la Cour rappelle utilement qu'il n'existe actuellement aucun accord entre le fédéral et les entités fédérées sur la fixation de cette norme. Le Gouvernement se contente de présenter un **déficit en 2009** (budget ajusté) de **232,333 millions d'euros** et en **2010** de près de **350 millions d'euros**.

Alors si vous le permettez, Mesdames Messieurs de la majorité, je terminerai cette intervention en me glissant dans les habits d'un célèbre poète que nous connaissons tous. Je me suis juste permis d'adapter sa fable, la Cigale et la Fourmi, à votre bilan budgétaire :

**L'Olivier ayant chanté ces 5 dernières années,
Se trouva fort dépourvu quand la crise fut venue :
Pas un seul petit cadeau ni de réduction de taxes ou d'impôts.
Elle alla crier famine au Gouvernement fédéral sa voisine,
La priant de lui donner quelque grain pour subsister jusqu'à la saison
nouvelle.
"Je le dépenserai, lui dit-elle, avant 2014, foi d'Olivier".
La Fourmi n'est pas prêteuse : c'est là son moindre défaut.
Que faisiez-vous au temps chaud ? Dit-elle à cette demandeuse.
- Nuit et jour à tout venant Je dépensais, ne vous déplaie.
- Vous dépensiez ? J'en suis fort aise. Eh bien! Epargnez maintenant !**

D'après Jean de la Fontaine